



## Volets double-battant en bois

-----  
Par Kpi

Je suis propriétaire d'un appartement au 3<sup>ème</sup> étage sur rue d'un immeuble. Les volets de mes 3 fenêtres, en bois, sont très vétustes. La copropriété ne demande des les changer rapidement. Puis-je ne pas les remplacer car ils ne servent à rien car j'ai des rideaux occultant.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour à vous aussi.

Vos volets font partie de l'aspect extérieur de l'immeuble.

Si vous voulez les supprimer, il faut une autorisation de l'AG à la majorité de l'article 25.

Qu'en est-il des autres volets de l'immeuble ?

En général les copropriétaires profitent d'un ravalement pour rénover ou remplacer l'ensemble des volets de l'immeuble.

-----  
Par isernon

bonjour,

comme copropriétaire, vous devez respecter l'harmonie de l'immeuble, si les fenêtres de votre copropriété sont équipées de volets, vous ne pouvez pas les supprimer mais les remplacer par un modèle identique.

salutations